

Un nouveau lotissement a été réalisé sur le chemin des Rubiettes créant, par la même, une nouvelle desserte.

Il devient, dès lors, nécessaire de réglementer les rapports de priorité au débouché du chemin sans nom sur le chemin des Rubiettes, soit en y instaurant un signal "Stop" (3.01 OSR), ainsi que les marquages adéquats.

---

No EP : 3013  
Rue : Rue Pierre- Fatio  
Commune : Genève-Cité  
Objet : Stationnement

Conformément à la demande de la Ville de Genève de relocaliser les cases cars sises sur le quai Marchand des Eaux-Vives et conformément aux remarques de l'ASTAG à l'enquête publique N° 2984, 3 emplacements pour les cars seront marqués sur la rue Pierre-Fatio côté impair.

Le stationnement pour deux-roues sera maintenu ainsi que le stationnement pour voitures automobiles, des deux côtés du terre-plein central.

Il convient, dès lors, de modifier l'arrêté du 21 juin 1972, de sorte à autoriser le stationnement des cars sur la rue Pierre-Fatio.

---

No EP : 3014  
Rue : Rue Camille- Martin  
Commune : Genève-Petit-Saconnex  
Objet : Circulation et stationnement

Rue Camille-Martin ont été construit l'école et la crèche dites des Ouches; il a été également aménagé au droit de la crèche un parking destiné essentiellement aux usagers automobilistes de celle-ci pour la dépose et la reprise des enfants fréquentant cette dernière.

Aucune signalisation ne régleme la circulation et le parage des véhicules à cet endroit. De ce fait, des véhicules y stationnent illicitement gênant, voire empêchant, l'usage initialement prévu.

Il convient, dès lors, dans le parking de la crèche des Ouches, d'interdire la circulation des véhicules, à l'exception de ceux des usagers de ladite crèche et d'y autoriser leur parage uniquement pour laisser monter ou descendre des passagers.

---

No EP : 3015  
Rue : Rue Louis- Favre, 21  
Commune : Genève-Cité  
Objet : Stationnement